



***COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2014***

- Désigne un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2015 et fixe la rémunération des agents recenseurs,
- Décide l'ouverture d'une ligne budgétaire,
- Maintient sa volonté de voir construire la micro-crèche sur la commune

Vu pour être affiché le 23 janvier 2015 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 23 janvier 2015

Le Maire,
Pierre ROSAIRE